

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, CARRION Pascal, DADA Coralie, DUCREUX Géraldine, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck, SEGOND Bruno.

Absents/excusés : BROCHOT Alain (pouvoir à Franck PERRAUDIN), DEVELAY Franck, FLACELIERE Murielle.

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

La séance est ouverte à 20H00

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/03/2023

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes et de les maintenir aux taux suivants :

- Taxes foncières bâties (TFPB) : **32,23 %**
- Taxes foncières non bâties (TFNB) : **44.88%**
- Taxes d'habitation (TH) : **6,64%**

3) Matériel Communal

Pascal Carrion expose les réflexions de la commission matériel qui après étude des différentes offres propose l'achat :

- d'un tracteur MASSEY FERGUSON Modèle 5710.1 de 100 CV aux établissements MORTIER pour un montant de 80 400 € TTC avec la reprise de l'ancien tracteur pour le montant de 18 000 € TTC soit un restant à charge de la commune de 62 400 € TTC
- d'une épareuse KUHM Agri-Longer GII5045PTC de 5m de portée horizontale aux établissements BUCHEZ pour un montant de 26 400 € TTC avec la reprise de l'ancienne épareuse pour le montant de 2 640 € TTC soit un restant à charge de la commune de 23 760 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de ces matériels et de contracter un emprunt d'une durée maximale de 3ans pour en assurer le financement.

Les crédits nécessaires à ces achats seront inscrits au budget 2023.

4) Demandes de subvention

L'association les Ch'tits pilavaines propose d'organiser la Chasse aux œufs à l'école ;

Le Maire rappelle que la subvention 2022 s'élevait à 150€ et propose de renouveler ce montant.

Accord pour 150€

Le Maire présente le projet de l'école à savoir organiser une sortie pédagogique à Paris pour 24 élèves de CM1 et CM2 le 15 mai 2023.

Coût = 3 556€

Participation coopérative scolaire 3196€ puis 15€ par élève et demande de subvention OCCE maximum 200€

Les élus proposent de prendre en charge la totalité des 15€.

Adoption à l'unanimité.

5) Redevance occupation du domaine public

Calcul de la RODP 2023 pour la contribution 2024 au Fonds de Mutualisation Télécom :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2023** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

Taux 2023 appliqués au patrimoine 31/12/2022 et correspondant à la Contribution 2024 au FMT	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	46,95	62,60	selon permission de voirie	31,30
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1 564,90	1 564,90	selon permission de voirie	1 017,19

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, ce montant s'établit comme suit :

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 46,95 € X 35.741 kms = **1678,04 €**

En aérien : 62,6 € X 18,993 kms = **1188,96 €**

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE : 1678,04 € + 1188,96 € = 2867 €

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte **7032**.

La commune versera au titre de sa **contribution 2023** au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de **2 604 €** équivalente au produit total de la RODP versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année **2022**.

Adoption à l'unanimité.

6) Travaux sylvicoles

Le devis de l'office National des Forêts ONF pour l'année 2023 est présenté :

TRAVAUX SYLVICOLES

- Dégagement manuel de plantation sur les parcelles **17.a, 22.a, 29.a** pour un montant de **4 453,95 € HT**
- Travaux préalables à la régénération sur la parcelle **29.a** pour un montant de **1 393,28 € HT**
- Régénération par plantation (1 670 plants/ha et fourniture de plants de douglas sur la parcelle **29.a** pour un montant de **2 004,80 € HT**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

- Création de passages busés sur la parcelle **2.u** pour un montant de **1 820,00 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire procéder aux travaux sylvicoles sur les parcelles **17.a, 22.a, 29.a** pour un montant total de **7 852,03 € HT** et de ne pas faire procéder aux travaux d'infrastructure sur la parcelle **2.u**

Les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget 2023.

7) Travaux SYDESL

La dépose des luminaires suivants est prévue :

- Luminaire N° 35 aux échats ainsi que le coffret de commande N° H avec compteur qui pilote uniquement ce luminaire.
- Luminaire N° 36 à l'Etang de Porleux ainsi que le coffret de commande N° I avec compteur qui pilote uniquement ce luminaire.
- Luminaire N°55 aux plaines.
- Luminaire N°96 à la maison rouge ainsi que la cellule N°AA qui pilote uniquement ce luminaire.

L'estimation de la dépense par le technicien du SYDESL d'élève à 250€ HT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la dépose des luminaires, des coffrets de commandes et des cellules aux échats, à l'étang de Porleux, aux plaines et à la maison rouge et de prévoir dans l'attente du devis définitif, une provision d'un montant de 500€ HT.

8) Budgets 2023

Géraldine DUCREUX présente les budgets 2023 suite à la réunion de la commission finances et détaille les budgets principaux tout comme les investissements.

Budget Commune :

Géraldine DUCREUX précise qu'il convient de continuer à maîtriser les charges sur l'exercice étant donné que la priorité a été donnée à l'investissement du tracteur et broyeur.

L'augmentation des salaires de 5% est liée à l'augmentation de l'indice.

L'augmentation de la fiscalité de 5% est liée à l'augmentation du taux de base ; en effet, comme voté précédemment la commune n'augmente pas la taxe locale.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **budget PRINCIPAL 2023** arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	296 634,34 €	369 091,99 €	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) ⁽¹⁾	4 620,00 €	27 775,00 €	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ⁽¹⁾	(si solde négatif) 95 612,65 €	(si solde positif)	
	=	=	=	
Total de la section d'investissement ⁽²⁾		396 866,99 €	396 866,99 €	
		DEPENSES	RECETTES	FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	589 904,73 €	501 528,83 €	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) ⁽¹⁾			
	002 Résultat de fonctionnement reporté ⁽¹⁾	(si déficit)	(si excédent) 88 375,90 €	
	=	=	=	
Total de la section de fonctionnement ⁽³⁾		589 904,73 €	589 904,73 €	
TOTAL DU BUDGET ⁽⁴⁾		986 771,72 €	986 771,72 €	

Budget Eau :

Géraldine DUCREUX précise que le budget eau ne pourra être équilibré sans une augmentation du prix de vente.

En effet, compte tenu de la baisse de production liée à la turbidité, le coût d'achat d'eau est élevé ; d'autre part, en vue de prévoir les travaux d'entretien du réseau, il convient de dégager une capacité d'autofinancement.

Les élus échangent sur le sujet ; les membres de la commission eau se sont rendus à la Chapelle au mont de France vers Cluny afin de visiter une installation de traitement de la turbidité ; investissement 140 000€ + entretien + passage d'un agent 1H / jour.

Suite à la réunion avec la CUCM et en vue de protéger l'approvisionnement en eau par le SMEMAC le coût d'achat et l'installation d'un surpresseur s'élèverait à 25 000€

Prochaine étape : rendez-vous avec le bureau d'étude pour chiffrer le traitement de la turbidité ; l'objectif étant de distribuer 20 000 m3 supplémentaire depuis le château d'eau.

Le Maire précise que la commission travaille actuellement sur le sujet et continue d'étudier toutes les possibilités en vue de prendre une décision avant le 30/06.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le **budget EAU 2023** arrêté comme suit :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget ⁽¹⁾	205 037,89 €	186 669,98 €	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent ⁽²⁾			
	002 résultat d'exploitation reporté ⁽²⁾	(si déficit)	(si excédent) 18 367,91 €	
		=	=	
	Total de la section d'exploitation ⁽³⁾	205 037,89 €	205 037,89 €	

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTT	INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'investissement ⁽¹⁾ votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	185 266,90 €	47 337,89 €	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent ⁽²⁾		10 675,00 €	
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté ⁽²⁾	(si solde négatif)	(si solde positif) 127 254,01 €	
		=	=	
	Total de la section d'investissement ⁽³⁾	185 266,90 €	185 266,90 €	

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET ⁽³⁾	390 304,79 €	390 304,79 €

Budget Assainissement :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le **budget ASSAINISSEMENT 2023** arrêté comme suit :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	34 008,79 €	15 951,48 €	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)			
	002 résultat d'exploitation reporté (2)		(si excédent) 18 057,31 €	
		=	=	
	Total de la section d'exploitation (3)	34 008,79 €	34 008,79 €	

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTT	INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'investissement (1) votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	26 435,35 €	11 596,00 €	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)			
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 14 839,35 €	
		=	=	
	Total de la section d'investissement (3)	26 435,35 €	26 435,35 €	

	Dépenses	Recettes
TOTAL DU BUDGET (3)	60 444,14 €	60 444,14 €

9) Retour des commissions

AFFOUAGES : les travaux sont en cours ; date limite 30/04 ; les arbres ne sont toujours pas enlevés.

Les courriers de relance seront adressés aux 2 affouagistes n'ayant pas encore commencé.

Les élus échangent sur la gestion des affouages sur le terrain et demandent à ce que les délimitations soient plus claires.

COMMISSION BOIS : parcelle des peupliers au croisement de l'Etang de Porleux (37 ares) => il a été demandé à l'ONF de la soustraire sous réserve de l'échange avec 1 autre parcelle plantée avec la parcelle.

Pour le nettoyage de la parcelle le devis réalisé par les Ets Coulon présente une dépense de 857€ HT ; les élus échangent et proposent d'étudier la vente de la parcelle.

10) Questions diverses

Epicerie : 2 candidatures sont étudiées par le groupe casino.

1 logement se libère dans le parc locatif de la commune ; le conseil propose de garder le logement T2 en attente au cas où le repreneur serait intéressé.

Embellissement : les arbustes sont plantés autour du lavoir ; début mai plantation des fleurs d'été

Commission voirie : les routes du Martinet sont terminées.

Jeux inter-villages : 14/05/2023 ; abandon de la commune de St Pierre de Varennes une quatrième équipe doit être trouvée.

Résidence intergénérationnelle : maison 7 familles => décision à prendre lors du prochain conseil de juin.

Compte-rendu à disposition sur le site : Le maire rappelle que le compte-rendu est disponible sur le site après approbation.

La séance est levée à 22h07

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.

Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON



